

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 13 Juin 2019

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	4
IV – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION UNIQUE	4
V – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC LE SMTBA POUR LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT ET LA MAINTENANCE DES ABRIBUS NON PUBLICITAIRES	5
VI – RÉGULARISATION DES SOMMES RESTANT DUES À L'OGEC DE L'ÉCOLE SAINT CHRISTOPHE SUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2012/2013 À 2014/2015	5
VII – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	6
VIII – BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	7
IX – RÉACTUALISATION DES CRÉDITS GLOBAUX DU RÉGIME INDEMNITAIRE.....	7
X – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT MUNICIPAL	8
QUESTIONS DIVERSES.....	8

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 13 Juin 2019 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS MM. - ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - FRANCES Henri - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASCH Christian - MALAVELLE William - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-T. - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine – ROUX Philippe - SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : : MM. BENKEMOUN David (Procuration à TECCO Bernard) - BERNARD Philippe (Procuration à BENEZET Jean-Charles) – COULET Suzanne (Procuration à ASSENAT Marion) - DATO Élisabeth (Procuration à PASINETTI Josette) - FONTBONNE Céline (Procuration à ROUX Marie-Christine) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre) - GOGUILLON Nathalie (Procuration à THIBONNIER Nathalie) - MARTIN Laurence (procuration à FRANCES Henri) - PELLEREI Jean-Pierre (Procuration à HERVAS Sonia)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HERVAS Sonia

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à deux personnes décédées récemment :

- ✓ Monsieur Jean FOSSET, une personnalité de la commune décédée la semaine dernière.
- ✓ Madame Maria BOIRAL, décédée ce matin. Agent affectée au Pôle Vie Scolaire Maria BOIRAL était partie à la retraite en 2012.

XXXXX Observation d'une minute de silence XXXXX

Approbation du compte rendu de la séance du 15 Mai 2019

Aucune remarque n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du Conseil du 15 Mai 2019.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire énonce les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal. Les décisions 2019-015 à 2019-019 ne figuraient pas dans la note de synthèse.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2019-010	Choix de l'ESAT des Gardons pour le nettoyage et l'entretien de la voirie sur certains quartiers et hameaux de la commune	Montant du marché : 30 245,98 € HT Soit 36 295,18 € TTC
DEC2019-011	Choix de la société PASCAL Menuiserie pour la fourniture et la pose de menuiseries extérieures sur certains bâtiments communaux	Montant du marché : 13 911,28 € HT Soit 16 693,54 € TTC
DEC2019-012	Choix des prestataires pour le marché d'entretien des espaces verts de la commune	Marché comprenant 6 lots Montant total du marché : 30.063,46 € HT Soit 36.076,15 € TTC
DEC2019-013	Cession du véhicule FIAT Scudo au garage ROKAD AUTO Citroën Alès	Montant du prix de cession : 800,00 €
DEC2019-014	Mise à disposition de la Cyberbase auprès de l'association "Aliza Planète du Net" pour la période 2019-2020.	Mise à disposition gratuite
DEC2019-015	Convention de mise à disposition de terrain (BC 0006) avec Météo France pour l'installation d'une station automatique de mesures pluviométriques et thermométriques.	Redevance de 120 € actualisable annuellement
DEC2019-016	Achat de barrières anti-bélier auprès de la société KRÖMM GROUP	20 516,00 € HT Soit 24619,20 € TTC
DEC2019-017	Choix de la société MICHEL EQUIPEMENT pour l'achat d'un tracteur ISEKI pour le service environnement.	10 000,00 € HT Soit 12 000,00 € TTC
DEC2019-018	Mise à disposition de matériel municipal auprès de l'École des Mines.	63,00 €
DEC2019-019	Location de matériel auprès d'un particulier (Mme BERTRAND Anne)	7 tables : 21 € 50 chaises : 150 €

Monsieur le Maire commente les différentes décisions.

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil.

1. Commission des Ressources Humaines (05 juin 2019) – Annexe – Doc N°1

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

2. Commission mixte Finances-Affaires Communautaires (06 juin 2019) – Annexe – Doc N°2

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire évoque les différents points d'actualité qui seront évoqué lors du prochain Conseil Communautaire, le 20 Juin 2019 :

- ✓ Vote des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes,
- ✓ Actualisation de l'Attribution de Compensation prévisionnelle 2019. Pour Saint Christol, celle-ci s'élève à 575 685 €,
- ✓ Actualisation des tarifs et redevances,
- ✓ Le lancement du concours "Alès Audace 2019",
- ✓ La dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Gardons d'Alès (SMAGGA).

Le Comité des Maires qui s'est déroulé le 11 Juin 2019 a abordé le sujet de la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Les nouveaux critères de calcul des contributions ont été votés par l'ensemble des Maire.

Pour Saint Christol, le montant de cette contribution annuelle s'élevait jusqu'à présent à 149 063 €.

À noter qu'avec ce nouveau calcul, trois communes ont vu leur contribution diminuer : Alès (- 227 537 €), La Grand Combe (- 38 459 €) et Saint Jean du Gard (-718 €). Alès, pour sa part, propose de refuser cette économie de 227 537 € et a demandé une répartition de cette somme au bénéfice d'autres communes comme La Grand'Combe qui voit sa contribution diminuer de 25 000 €.

Avec cette nouvelle répartition "Agglo", pour 2019, Saint Christol paiera une majoration limitée et verra sa contribution portée à 151 134 € au lieu de 163 161 €.

IV – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION UNIQUE

Monsieur le Maire expose que la communauté d'Alès Agglomération a transmis à la commune un nouveau projet d'avenant à la Convention Unique passée en 2017 visant à prendre en considération les nouvelles modalités mises en place au niveau de l'EPCI pour la gestion des agents mis à disposition par la commune (**CF. Annexe – Doc N°3**).

Il précise que ce point de l'ordre du jour avait été reporté légitimement et pour répondre à certaines questions, lors du Conseil Municipal du mois de Mai.

Cet avenant concerne bien la totalité des agents. Si un agent est à 100%, il ne peut rester communal. La question a été posée aux agents concernés (Médiathèque + 1 agent espaces verts), et aucun d'entre eux n'a souhaité passer agent communautaire.

Afin de pouvoir justifier une mise à disposition auprès de l'Agglo, la mise à disposition de ces derniers devra être revue pour faire en sorte de ne pas dépasser 95% de service à l'Agglo. Dans ce cas, le temps de travail Médiathèque est de 95%, les 5% restants sont consacrés aux animations culturelles.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet et à autoriser le Maire à signer celui-ci.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE par 23 voix "Pour", 0 voix "Contre", 6 "Abstentions" et zéro "Refus de vote", l'Avenant N°2 à la Convention Unique passée en 2017 avec Alès Agglomération et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

V – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC LE SMTBA POUR LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT ET LA MAINTENANCE DES ABRIBUS NON PUBLICITAIRES

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien (SMTBA) de passer avec la commune une convention de délégation de compétence pour la construction, l'aménagement et la gestion des abribus non publicitaires. L'une des conséquences de l'application de cette convention, d'une durée initiale de 7 ans, est le versement par la commune d'une somme de 100 € par an et par abribus au titre de la prestation de maintenance. Actuellement, 18 arrêts de cars sont implantés sur le territoire communal.

Le projet de convention contenant les dispositions administratives et financières engageant l'EPCI et la commune a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM (Cf. **Annexe – Doc N°4**).

Monsieur le Maire, pour sa part, estime que celle-ci peut être proposée ce jour au vote sans ce document et va demander à se le procurer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	5	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, par 24 voix "Pour", 5 voix "Contre", zéro "Abstention" et zéro "Refus de vote", les termes de la convention de délégation au SMTBA de sa compétence pour la construction, la gestion et la maintenance des abribus non publicitaires et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VI – RÉGULARISATION DES SOMMES RESTANT DUES À L'OGEC DE L'ÉCOLE SAINT CHRISTOPHE SUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2012/2013 À 2014/2015

Après plusieurs rencontres avec l'OGEC et Alès Agglomération, et compte tenu des difficultés rencontrées par Alès agglomération depuis le transfert de la compétence Éducation en 2015 pour régler la question de l'harmonisation du calcul des participations obligatoires à l'échelle de son territoire, il a été convenu qu'il fallait scinder la période considérée en deux parties :

- ✓ La première partie concerne la période où la commune était encore compétente : exercices comptables 2013 et 2014.
- ✓ La seconde partie porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2015 à nos jours et concerne Alès Agglomération même si la compétence Éducation est exercée en mode partagé.

Monsieur le Maire rappelle rapidement l'historique de la situation. Il évoque le jugement du Tribunal par rapport aux sommes dues à l'OGEC Saint Christophe jusqu'en 2012, dont la décision a été rendue en 2014. En 2015, la compétence Éducation a été transférée à l'Agglo avec les difficultés que cela comporte pour régler la question de l'harmonisation.

Monsieur le Maire explique la raison du reliquat dû à l'OGEC par la commune et qui s'élève à 8 903.76 €, lequel est lié à des remarques de l'expert qui ont été prises en compte sur la période 2012-2014. La délibération porte sur ces trois exercices scolaires.

Le détail de ces sommes figure dans le tableau ci-après :

Année scolaire	Exercice comptable	Forfait par élève (en €)	Nombre d'élèves	Montant du forfait annuel (en €)	Montant à déduire (dépenses prises en charge directement par commune)	Montant à verser à l'OGEC	Montant déjà payé	Somme restant due à l'OGEC
2012/2013	2013	565,05	54	31 642,80	142,80	31 500,00	27 578,61	3 921,39
2013/2014	2014	626,96	57	35 736,66	0,00	35 736,66	31 411,59	4 325,07
2014/2015 (1)	2015	685,61	55	37 708,55	0,00	37 708,55	35 736,66	657 ,30 (1 971,89/3)
							TOTAL	8 903,76

(1) Pour la période scolaire 2014-2015, la commune n'est redevable que d'un tiers de l'année scolaire, d'où le calcul suivant : $1\,971,89 / 3 = 657,30$ €

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" zéro "Abstention" et zéro "Refus de vote", la démarche de régularisation définitive des sommes dues à l'OGEC de l'École Saint Christophe, soit 8 903,76 €.

VII – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire donne la parole à Jérôme MEYNIER qui présente la Décision Modificative N°1. Celle-ci a été examinée lors de la réunion de la Commission mixte des Finances et des Affaires communautaires du 06 juin 2019. Le document exposant les éléments financiers de cette décision modificative figure en **ANNEXE – Doc N°5**

Celle-ci est présentée au vidéo projecteur.

Jérôme MEYNIER commente les différentes lignes et informe que le Fonds de concours vers l'Agglo ne se justifie plus car les vestiaires du Rouret vont revenir à la Commune. La somme de 150 000 € sera reporté sur la prochaine Décision Modificative.

A la question sur ce retour de compétence, Monsieur le Maire explique que la fusion des EPCI a nécessité de redéfinir l'intérêt communautaire selon 7 critères. C'est cela qui est à l'origine de la restitution de certains équipements sportifs aux communes. Pour Saint Christol, le marché étant lancé, le vestiaire restera communautaire jusqu'à son achèvement. Seuls le gymnase du lycée Prévert et le mur d'escalade resteront communautaires.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre", zéro "Abstention" et zéro "Refus de vote" la Décision Modificative N°1 pour le Budget Principal de la commune.

VIII – BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Jérôme MEYNIER présente au vidéo projecteur la Décision Modificative N°1 relative au Budget Annexe de l'Assainissement qui vise à ajuster le montant des crédits inscrits au Budget Primitif afin d'assurer le remboursement d'un emprunt du Crédit Agricole contracté sur un exercice antérieur (Cf. Annexe – Doc N°6).

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE, à l'unanimité la Décision Modificative N°1 pour le Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice 2019.

IX – RÉACTUALISATION DES CRÉDITS GLOBAUX DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire explique que ce dossier a été examiné en Comité Technique ainsi qu'en Commission des Ressources Humaines le 05 juin 2019.

Suite à des mouvements de personnel (départs à la retraite ou avancements de grade ou augmentations individuelles de primes), les crédits globaux par filières et par grades votés en conseil municipal le 12 juillet 2018 doivent être réactualisés.

L'ensemble des crédits globaux par filière et par grade sont listés dans le tableau joint en **Annexe – Doc N°7**.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette réactualisation des crédits globaux du régime indemnitaire des agents communaux.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, la réactualisation des crédits globaux du régime indemnitaire du personnel titulaire et stagiaire au 1^{er} Juin 2019.

X – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose qu'un agent relevant du pôle administratif partira prochainement à la retraite (1^{er} juillet 2019). Il s'agit de Madame Anne-Marie AITELLI, Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe.

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'attribution d'un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 305,00 €.

Sur 29 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, d'allouer une somme de 305,00€ pour le cadeau de départ à la retraite d'un agent communal, Anne-Marie AITELLI, Adjoint d'animation territorial principal 2^{ème} classe.

QUESTIONS DIVERSES

1. Conseil Municipal

Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le Jeudi 11 Juillet 2019 à 20H30.

2. Demande de précisions

Des précisions sont demandées quant aux inscriptions budgétaires sur les différents postes concernant la journée sans pesticide organisée par Henri FRANCES.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H15
